37ème RALLYE REGIONAL
de St SORNIN LEULAC
2 et 3 juillet 2022

PRE REGLEMENT PARTICULIER

Ce Pré-règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement:……2 mai 2022
Ouverture des engagements : ……2 mai 2022
Clôture des engagements : ……20 juin 2022
Parution du carnet d'itinéraire :……26 juin 2022
Dates et heures des reconnaissances :…… ….26 juin 2022 de 9h00 à 18h00
……et 2 juillet 2022 de 8h30 à 12h30
Vérifications administratives le 2 juillet 2022de 8h30 à 12h30 - Lieu : Salle des fêtes de St Sornin Leulac
Vérifications techniques le 2 juillet 2022 de 8h45 à 12h40 – Lieu : Place de la Mairie de St Sornin Leulac
Heure de mise en place du parc de départ le : 2 juillet 2022 à 8h30 - Lieu : Usine Centre 7
1ère réunion des Commissaires Sportifs le : 2 juillet 2022 à 9h30 - Lieu : Mairie de St Sornin Leulac
Publication des équipages admis au départ le : 2 juillet 2022 à 13h45 - Lieu : Parc de Départ
Publication des heures et ordres de départ le : 2 juillet 2022 à 13h45 - Lieu : Parc de Départ
Départ : Usine Centre 7 à 16h30
Publication des résultats partiels le : 2 juillet 2022 à 20h45 Lieu : Salle des fêtes de St Sornin Leulac
Arrivée : Place de la Mairie de St Sornin-Leulac
Vérification finale le : 3 juillet 2022 à 15h00 Lieu : Garage Labussière à Châteauponsac
Adresse : Route de Bessines à Châteauponsac
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : 3 juillet 2022, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Lieu : Salle des fêtes de St Sornin Leulac

Remise des prix le : 3 juillet 2022 à 16h30 Lieu : Mairie de St Sornin Leulac

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile MAUVE organise le **37ème Rallye Régional de St Sornin-Leulac** en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Nouvelle Aquitaine Sud sous le n°26 et par la FFSA sous le permis d'organiser n°308 en date du 20/04/2022. .

Comité d'Organisation

Président : Laurent CLAVAULT
Membres : Didier PINEL, Patrick CALVET, Clément CALVET.
Secrétariat du Rallye, Adresse : Morgan CRUANES, 4,Martegoutte 87310 St AUVENT
Téléphone : 06.33.40.76.56 Courriel : m.cruanes@live.fr
Permanence du Rallye : 06.76.11.51.01 pendant l'épreuve.
Lieu, date, horaire : Mairie de St Sornin Leulac du 2 juillet 2022 à 8h30 au 3 juillet 2022 à 17h00

Organisateur technique

Nom : ASA MAUVE
Adresse : 86, rue du Cercler 87000 LIMOGES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Monsieur Jean-Pierre PERRIER -Président……Licence n° 21 214
	Monsieur Michel BLANC……Licence n° 20 772
	Monsieur Gilles CHABERNAUD ……Licence n° 13 554
Directeur de Course :	Monsieur Serge RIBIERRE……Licence n° 17 315
Directeur de Course Adj. au PC :	En Cours
Directeur de Course ES 1/2/3/4 :	Monsieur Michel DESMARIE ……Licence n° 19 848
Médecin Chef :	Docteur Didier PINEL
Commissaires Techniques :	Monsieur Eric GAUTHIER, Responsable……Licence n° 196 863
	Monsieur Aurélien PINHO ……Licence n° 259 271
	Monsieur Jacky FIORESE……Licence n° 29 296

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Monsieur Bernard PREVOT……Licence n°111 607
Chargés des relations avec la presse : Monsieur Laurent CLAVAULT…… Licence n° 192 992

Chronométreurs	Monsieur Alain SYLVAIN. ……Licence n° 234 828
	Madame Anne–Claire DUVAL……Licence n° 242 612
	Madame Jacqueline RUBAULT ……Licence n° 220 581
	Monsieur Bernard RUBAULT …… ……Licence n° 220 582
Responsable des classements	Madame Monique BOUGEOIS……Licence n°132 559
Référent COVID	Madame Eliane RENON ……Licence n° 57 918

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional de St Sornin-Leulac compte pour la Coupe de France des Rallyes 2022 (Coef. 2), le Championnat de la Ligue Aquitaine Sud 2022 et le Challenge des Notes d'Or 2022.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques seront organisées selon le Protocole sanitaire mis en place par la FFSA.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives. Une seule personne devra se présenter avec les papiers exigés pour l'équipage et les papiers du véhicule.

Les équipages devront se présenter aux Vérifications Techniques avec leurs fiches d'enregistrement des équipements de sécurité obligatoirement remplies (à télécharger sur ffsa.org).

ARTICLE 2P.ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 37ème Rallye Régional de St Sornin-Leulac doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 20 juin 2022 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220€ pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA Mauve, 240,00 € pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA Mauve et 260,00 € pour les équipages non licenciés à l'ASA Mauve.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440,00 € pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA Mauve, 480,00 € pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA Mauve et 520,00 € pour les équipages non licenciés à l'ASA Mauve.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

L'ASA MAUVE se garde le droit de conserver le montant des engagements en cas de forfait non justifié et 50% en cas de forfait déclaré moins de 48 heures avant le jour du départ.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au Stade de St Sornin-Leulac. Bâches (3x5m minimum) sous le véhicule de course, bâche sous le moteur du véhicule d'assistance et extincteurs (Risque A, B et C d'une capacité de 5 kg minimum et contrôlés depuis moins de 2 ans) obligatoires. La pénalité pour défaut de bâche et/ou d'extincteur sera de 200,00 €. Ce montant sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P.IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P.IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P.PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : BLS Location et DEC 87 .
Les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de St Sornin-Leulac représente un parcours de 84.470 kms.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,8 kms.
Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1 et 2 : St Priest le Betoux de 9,8 kms**
- **ES 3 et 4 : St Sornin Leulac de 9,6 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois.

Les reconnaissances auront lieu les 26 juin 2022 de 9h00 à 18h00 et le 2 juillet 2022 de8h30 à 12h00 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur. Les concurrents sont priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Le road-book pourra être retiré le 26 juin 2022 de 9h00 à 17h00 et le 2 juillet 2022 de 8h30 à 12h00 à la Fêtes de St Sornin-Leulac (place de la Mairie).
Nota : **Pendant le rallye, les cordes seront matérialisées par des bottes de pailles, de la rubalise et/ou des piquets**.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P.PRIX

1 Lot à chaque équipage– Coupes : 35 distribuables. Lots et Coupes non cumulables.
La remise des prix se déroulera le 3 juillet 2022 à 16h30. A cette occasion les coupes seront remises aux équipages.

Deux demi-engagements pour l'édition 2023 seront offerts à deux concurrents tirés au sort parmi les concurrents ayant abandonnés.

NB : Tous les horaires sont donnés à titre indicatif.